

AVIS D'APPEL À CONCURRENCE

EXPLOITATION DU SNACK DE LA PISCINE MUNICIPALE

La Commune de Champagny en Vanoise lance un appel à concurrence en vue de sélectionner un exploitant pour assurer une activité de restauration légère dans un local communal situé au sein du complexe de la piscine municipale, pendant les périodes d'ouverture de celle-ci, pour les **trois prochaines années**.

1. Objet de l'appel à projet

La commune entend délivrer une autorisation d'occupation temporaire du domaine public permettant l'exploitation commerciale d'un snack, situé **24 route des Caves, 73350 CHAMPAGNY EN VANOISE**, à proximité immédiate de la piscine municipale.

L'activité devra être exercée dans le respect de la réglementation applicable, notamment en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire, de sécurité du public, de réglementation commerciale et, le cas échéant, de débit de boissons.

L'exploitant sera notamment chargé de l'organisation et du fonctionnement du snack, de l'approvisionnement, de la préparation et de la vente des produits proposés à la clientèle, ainsi que de l'entretien courant des locaux et équipements mis à sa disposition.

2. Durée d'exploitation

L'autorisation d'exploitation est envisagée pour une durée correspondant aux **trois prochaines années**, soit du 1er décembre 2026 au 30 novembre 2029 :

L'exploitation sera toute l'année mais l'exploitant devra obligatoirement assurer une ouverture du snack pendant les périodes d'ouverture de la piscine municipale, selon le calendrier défini chaque année par la commune.

3. Conditions d'exploitation

L'exploitant devra assurer le fonctionnement du snack pendant les périodes et selon les horaires convenus avec la commune.

Il devra proposer une offre adaptée aux usagers de la piscine et, plus largement, au public fréquentant le site.

L'exploitant sera libre de proposer une gamme de produits et de prestations cohérente avec l'activité du site, sous réserve de l'accord préalable de la commune et du respect de la réglementation en vigueur.

Les conditions d'utilisation des locaux, les équipements mis à disposition, les charges supportées par l'exploitant ainsi que les éventuelles obligations particulières seront précisés dans la convention ou le titre d'occupation qui sera conclu avec le candidat retenu.

La présente convention constitue une autorisation d'occupation temporaire du domaine public. Elle n'emporte ni délégation d'un service public ni concession de services. L'activité exercée est une activité commerciale exploitée aux risques et périls de l'occupant.

4. Redevance / conditions financières

En contrepartie de l'occupation et de l'exploitation des locaux, l'exploitant sera tenu au paiement d'une redevance au bénéfice de la commune.

Le montant et les modalités de cette redevance seront fixés selon les conditions précisées dans le dossier de consultation.

Les candidats sont invités à présenter une proposition financière détaillée, accompagnée, le cas échéant, de toute précision utile concernant les modalités économiques de leur projet.

A minima, cette redevance devra être de 250€/mois, ainsi qu'un pourcentage de 3% sur le Chiffre d'affaires HT.

5. Critères de sélection

Les offres seront examinées au regard notamment des critères suivants :

- **qualité et cohérence du projet d'exploitation** et de l'offre proposée aux usagers ;
- **expérience et compétences du candidat** dans le domaine de la restauration, du snack ou d'activités similaires ;
- **qualité des produits et des prestations proposés ;**
- **amplitude et organisation des horaires d'ouverture ;**
- **conditions financières proposées ;**
- **prise en compte des contraintes liées au fonctionnement de la piscine et à l'accueil du public.**

La commune pourra solliciter les candidats afin d'obtenir toute précision ou information complémentaire nécessaire à l'examen de leur proposition.

6. Composition du dossier de candidature

Les candidats devront transmettre un dossier comprenant au minimum :

- une présentation du candidat ou de la société ;
- les références et expériences professionnelles en lien avec l'activité envisagée ;
- une présentation du projet d'exploitation du snack ;
- la description de l'offre de produits et de services envisagée ;
- les horaires et périodes d'ouverture proposés ;
- une proposition financière précisant les conditions de redevance envisagées ;
- les documents administratifs et justificatifs nécessaires à l'exercice de l'activité ;
- tout document que le candidat jugera utile à l'appréciation de son offre.

7. Visite des locaux

Les candidats pourront, s'ils le souhaitent, visiter les locaux avant la remise de leur offre.

Les visites pourront être organisées sur rendez-vous à l'adresse: contact@mairie-chmapagny.fr

8. Date limite de remise des candidatures et des offres

Les dossiers devront être transmis au plus tard le : **1er octobre 2026 à 12 heures**

Par voie :

- postale à l'adresse suivante : 72, Le Dzé, 73350 CHAMPAGNY EN VANOISE
ou
- électronique à : contact@mairie-champagny.fr

Objet du mail ou de l'enveloppe :

« Candidature – Exploitation du snack de la piscine »

La commune se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.